

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 9 novembre 2009 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 7 DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal de la trois cent trente-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 9 novembre 2009 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur et président du comité exécutif, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 30.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion tenue le 19 octobre 2009
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Approbation du protocole d'entente cadre de coopération avec l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest (TOGO)
- 4.- Prochaine assemblée
- 5.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion tenue le 19 octobre 2009**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Yves Dupont, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Approbation du protocole d'entente cadre de coopération avec l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest (TOGO)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la présente entente vise à officialiser et à consolider une collaboration entre l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest – Unité université du Togo (UCAO-UUT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) en matière d'enseignement et de recherche, les deux établissements ayant convenu que les domaines de coopération touchent tout programme ou projet jugé d'intérêt mutuel. Sans s'y limiter, les activités du domaine des sciences sociales sont à l'origine de cette entente.

Le mode de collaboration pour chaque programme ou projet de coopération fera l'objet d'une entente spécifique préalablement approuvée par les autorités compétentes de chaque établissement et qui précisera notamment les objectifs, les résultats attendus, les personnes responsables, le calendrier de réalisation envisagé et la contribution de chaque partie et de tiers, le cas échéant.

Chaque établissement désigne une personne responsable pour veiller à l'application du présent protocole. Cette personne assure notamment la coordination des activités de collaboration convenues et fait un rapport annuel concis des résultats aux autorités compétentes de son établissement. Cette coordination est assurée : par le Docteur T. Koffi EDARH-BOSSOU, responsable des relations internationales pour l'UCAO-UUT et par le doyen de la formation continue et des partenariats pour l'UQO.

Il mentionne que plusieurs projets sont en discussion, comme en fait foi l'addendum 1 proposé au projet d'entente cadre

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CX-1420 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération avec l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest (TOGO); laquelle est jointe en appendice.

4.- **Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le 7 décembre 2009 à 12 h 15.

5.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 40.



Le président d'assemblée



Le secrétaire